



COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

Vevey, le 6 novembre 2023

C 27/2023

Vente des cartes CGN et des cartes journalières dégriffées Commune en 2024

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La Ville de Vevey propose actuellement à ses administrées et administrés 7 cartes journalières AG-Flexi CFF 2^e classe au prix de CHF 43.00. Ces 7 cartes sont disponibles pour chaque jour de l'année et permettent de voyager dans toute la Suisse. Elles sont impersonnelles et valables sur tout le réseau couvert par l'abonnement général le jour de la date imprimée. Elles sont vendues à l'Office de la population / Bureau d'information veveysan, situé au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

Dès le 1^{er} janvier 2024, un nouveau produit va venir remplacer la carte journalière AG-Flexi CFF. La nouvelle offre s'inspire de la carte journalière dégriffée, déjà bien connue dans les transports publics. Elle comprend deux niveaux de prix et sera disponible pour la 1^{ère} et la 2^{ème} classe avec ou sans abonnement demi-tarif. Elle sera nominative et émise comme billet mobile ou papier. Le contingentement par commune et la restriction de la vente uniquement aux habitantes et habitants de la commune concernée disparaîtront. À relever que la clientèle qui ne possède pas de smartphone aura elle aussi accès aux titres de transport dégriffés. À partir de 2024, un seul contingent de cartes vaudra par jour pour l'ensemble du pays. Les personnes souhaitant acheter des cartes pourront en consulter la disponibilité sur www.cartejournaliere-commune.ch avant de se rendre à n'importe quel guichet communal pour en obtenir le nombre voulu. Le nouveau produit sera mis en vente dès le 11 décembre 2023. Pour chaque carte journalière dégriffée Commune vendue (non remboursée), la commune concernée recevra une commission de vente de 5 %. La commune n'assumera donc aucun risque financier, puisque seules les cartes vendues seront facturées.

Afin de mieux servir la population, et d'entente avec Montreux Vevey Tourisme, la Municipalité a décidé que la vente des nouvelles cartes sera proposée, dès le 11 décembre prochain, à la fois à l'Office de la population / Bureau d'information de la Ville de Vevey, et au Point Info de Montreux Vevey Tourisme, situé dans la Grenette. Il en sera de même pour les cartes journalières CGN actuellement vendues à l'Office de la population / Bureau d'information. Cette solution permettra aux Veveysannes et Veveysans de se procurer ces cartes au centre-ville, dans un lieu proche des points de départ que sont la gare CFF et le débarcadère CGN, et qui bénéficie d'horaires étendus : le Point Info est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h, et les samedis et dimanches de 9h à 12h45 et de 13h30 à 17h.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 6 novembre 2023

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire

Yvan Luccarini

Grégoire Halter



Membre de la Municipalité délégué : Mme Gabriela Kämpf
Annexe : Tableau des prestations CFF

Tableau résumant les nouveautés de la carte journalière dégriffée Commune :

Rayon de validité	Valable sur les lignes du rayon de validité de l'AG		
Validité temporelle	Valable le jour de voyage prédéfini, du début de l'exploitation jusqu'à 5h00 le lendemain.		
Segments	Disponible pour les client(e)s avec et sans abonnement demi-tarif		
Classe	Disponible pour la 2 ^e et la 1 ^{re} classe avec deux niveaux de prix		
Prix	Classe et segment	Niveau de prix 1 disponible jusqu'à 10 jours avant le jour du voyage	Niveau de prix 2 disponible jusqu'à 1 jour avant le jour du voyage
	2 ^e classe, 1/2	39 francs	59 francs
	2 ^e classe, 1/1	52 francs	88 francs
	1 ^{re} classe, 1/2	66 francs	99 francs
	1 ^{re} classe, 1/1	88 francs	148 francs
Prévente	Disponible de 6 mois à 1 jour avant le jour du voyage auprès des points de vente des communes/villes.		
Indicateur de disponibilité	Les cartes disponibles chaque jour peuvent être consultées sur www.cartejournaliere-commune.ch (<i>site encore inactif</i>). La vente directe aux clients est impossible en libre-service via ce site.		
Contingent	- Il y a un seul contingent national. Toutes les communes et villes accèdent au même contingent via une application web centrale. Si le contingent est épuisé, plus aucune carte ne peut être achetée auprès d'une commune en Suisse. - Le niveau de prix le plus bas est disponible au plus tard dix jours avant le jour du voyage. - Pendant la phase d'introduction, le contingent total se situera à peu près au niveau de la circulation actuelle des cartes journalières Commune. Les CFF sont chargés de gérer le contingent en tant que mandataire du Service direct national.		
Restrictions de vente	- La vente se fait uniquement auprès des communes et des villes. - La vente n'est pas réservée aux habitantes et habitants de la commune concernée. - Les communes et villes n'assument plus de risque financier. Elles paient à la branche uniquement ce qu'elles vendent effectivement, et elles perçoivent une commission de vente pour leur travail.		
Support	La carte journalière dégriffée Commune est émise comme E-Ticket au format PDF ou comme Mobile Ticket (code QR à présenter au personnel de contrôle sur son smartphone). Le point de vente décide si le billet est imprimé ou envoyé par e-mail.		
Personnalisation	La carte journalière dégriffée Commune est nominative. Le nom, le prénom et la date de naissance de son titulaire doivent y figurer. La carte peut ainsi être réimprimée en cas de perte, et cela permet de lutter contre le commerce parallèle.		
	Lors du contrôle, les voyageurs doivent pouvoir attester de leur identité avec un document d'identité officiel avec photo ou un abonnement de transports publics valable.		
Échange et remboursement	Comme pour les autres offres dégriffées du Service direct national, les remboursements ne sont possibles que dans des cas exceptionnels, moyennant une franchise de dix francs.		